



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau des réglementations,
des élections et des associations

ARRÊTÉ n° 69-2026-05-26-00002

relatif au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le Code électoral, et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

SUR la proposition du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE :

Article 1 : Pour chaque commune, le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi que le mode de scrutin applicable est fixé en annexe selon la strate de population à laquelle la commune appartient.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Préfet, Secrétaire général, Préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lyon, le 26 MAI 2026

Le Préfet.
Secrétaire général.
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Fabrice ROSAY 

**Annexe à l'arrêté préfectoral relatif au nombre de délégués à élire par les conseils municipaux
Délégués par commune de 1 000 à 8 999 habitants**

Commune	Population Municipale 2026	Effectif du Conseil Municipal	Délégués à désigner	Nombre total de délégués	Nombre de suppléants	Mode de scrutin
Albigny-sur-Saône	3 057	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Amplepuis	4 876	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Ampuis	2 769	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Anse	8 206	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Arnas	4 601	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Avelze	1 110	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Beaujeu	2 082	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Beauvallon	4 260	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Bessenay	2 331	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Blacé	1 715	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Brindas	6 775	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Brussieu	1 382	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Bully	2 213	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Cailloux-sur-Fontaines	2 989	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Cercié	1 131	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Chabanière	4 323	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Champagne-au-Mont-d'Or	6 311	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Chaponnay	4 548	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Charbonnières-les-Bains	5 383	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Charentay	1 273	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Charly	4 811	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Charnay	1 023	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Chasselay	2 973	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Châtillon	2 252	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Chaussan	1 218	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Chazay-d'Azergues	4 410	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Chessy	2 055	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Civrieux-d'Azergues	1 675	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Cogny	1 211	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Collonges-au-Mont-d'Or	4 669	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Colombier-Saugnieu	2 874	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Communay	4 540	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Condrieu	3 957	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Corcelles-en-Beaujolais	1 001	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Cours	4 306	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Courzieu	1 183	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Couzon-au-Mont-d'Or	2 619	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Cublize	1 360	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Curis-au-Mont-d'Or	1 195	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Denicé	1 571	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Deux-Grosnes	1 946	27	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Dommartin	2 687	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Dracé	1 212	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Échalas	1 994	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Éveux	1 160	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Fleurie	1 382	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Fleurieu-sur-Saône	1 597	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Fleurieux-sur-l'Arbresle	2 361	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Fontaines-Saint-Martin	3 098	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Fontaines-sur-Saône	6 957	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Genay	5 585	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Gleizé	8 035	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Grandris	1 226	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Grézieu-la-Varenne	6 472	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Haute-Rivoire	1 430	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Jonage	6 144	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Jons	1 647	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
L'Arbresle	6 537	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
La Mulatière	6 534	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
La Tour-de-Salvagny	4 649	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Lacenas	1 076	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Lachassagne	1 332	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Lamure-sur-Azergues	1 048	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Lancié	1 101	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Larajasse	1 804	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Le Perréon	1 500	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Lentilly	6 623	29	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Les Chères	1 503	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Limas	4 750	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Limonest	4 012	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Lissieu	3 181	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Loire-sur-Rhône	2 746	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Lozanne	3 182	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Lucenay	2 070	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Marcilly-d'Azergues	1 066	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Marcy-l'Étoile	3 778	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Marennes	1 992	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Messimy	3 548	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Millery	4 299	27	15	15	5	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Montagny	3 218	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Montanay	3 308	23	7	7	4	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Montrottier	1 400	15	3	3	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne
Morancé	2 261	19	5	5	3	scrutin proportionnel à la plus forte moyenne